



Compte rendu de réunion avec le ministère de l'Intérieur

En date du mardi 17 octobre 2023, les organisations syndicales représentatives ont été reçues par le directeur du cabinet du ministre des collectivités et de la ruralité afin de proposer un projet de réforme de la police municipale comportant deux volets : statutaire et indemnitaire.

En préambule, le gouvernement nous informe que les décrets pour les grades de directeur et le dé-contingement de l'échelon spécial pour le grade de brigadier-chef- principal sont en cours de lecture au conseil d'état. Il est prévu la mise en application des décrets le premier jour du mois suivant. En conclusion, nous pouvons espérer une exécution pour le début de l'année 2024.

Le gouvernement nous présente son projet de modification du régime indemnitaire de la police municipale en nous proposant un RIFSSEP spécifique à la PM dans le but d'uniformiser notre régime comme l'ensemble des fonctionnaires territoriaux.

Ce projet est soutenu par M. GUERINI ministre de la transformation et de la fonction publique. Nous observons qu'il est identique à la réunion du 12 juillet avec un rehaussement du plafond pour les agents de la catégorie C « 14000 euros brut annuel ».

L'ensemble des organisations syndicales ont refusé le projet en signifiant qu'il souhaite garder le régime indemnitaire actuel et propose de relever le montant de la prime ISMP « prime police ».

Au regard du blocage des organisations syndicales, le gouvernement n'est pas fermé à garder notre régime indemnitaire, voir à le faire évoluer.

De ce fait, le directeur de cabinet nous informe qu'il organisera une réunion de travail avec madame la ministre Dominique FAURE dans un délai d'un mois, à laquelle nous souhaitons la présence de monsieur le ministre Stanislas GUERINI.

Durant cette réunion, il a été évoqué de travailler sur le projet prérogative ce que refuse l'ensemble des syndicats. La position de la CGT comme l'ensemble des syndicats est de finaliser le régime indemnitaire avant toutes prérogatives supplémentaires.

Le dialogue social voulu par le gouvernement doit être partagé et la CGT invite à des négociations afin de trouver une solution à cette impasse.

Les organisations patronales « AMF et France Urbaine » valide le projet de travailler conjointement pour rendre attractif le métier de policier municipal au vu des 11000 recrutements.

Le syndicat CGT revendique que le métier de policier municipal est une profession spécifique dans la fonction publique territoriale et souhaite une reconnaissance à la hauteur de leur engagement.